

du 25/01/2018 au 26/02/2018  
N° d'enregistrement registre affichage :  
n° 070/18

## COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois janvier à quatorze heures trente, le conseil municipal dûment convoqué le dix-sept janvier, s'est réuni salle du « conseil » de l'hôtel de ville, sous la présidence de M. Yves FOULON, Maire.

### Etaient présents :

*Mmes et MM. les Adjointes :* PHILIPPON, LUMMEAUX, BORDEDEBAT, CHANSAREL, PHELIPPOT, ANTOUN, CAUSSARIEU  
*Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :* MAUPILE, DEPARDIEU, DUBROCA, BIESEL-LEGER, LUQUET, CASSOT, SCAPPAZZONI, MOULS (à partir de la question D18.01\_10), BEUNARD, CAPTUS, MARESCOT, DEVILLIERS, GHYSELS, BONNIN, SEGURA (avant l'adoption du PV de la séance du 04.12.2017), GRANET, PAJOT, LUCAS, LAMARA.

### Ont Donné Pouvoir : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

Yves HERSZFELD ..... Paul SCAPPAZZONI  
Patrick LEFEBVRE ..... Martine PHELIPPOT  
Eugène COEURET ..... May ANTOUN  
Nadine LIMOUZIN ..... Patrice BEUNARD  
Christiane MOULS ..... Patrick CAPTUS (jusqu'à la question D18.01\_09)  
Vincent LANDAIS ..... Alexis BONNIN

### Etaient absents :

Simon SEGURA (à l'ouverture de la séance), Anny BEY

### Le quorum est atteint

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est proposé la désignation du secrétaire : Alexis BONNIN et du secrétaire adjoint de séance : Sophie DEVILLIERS. Ils sont désignés à la majorité – vote contre 1 (CA LUCAS).

Le procès-verbal du conseil municipal du :  
- 04 DECEMBRE 2017 : est adopté à la MAJORITE  
CONTRE : 1 (L. LAMARA)

L'assemblée a adopté les délibérations suivantes :

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
<b>COMMUNICATIONS</b>		
Compte rendu en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et communication sur les marchés		
C18.01_1	FINANCES – Aliénation de biens mobiliers	<b>PRIS ACTE</b>
C18.01_2	FINANCES – Tarifs 2018	<b>PRIS ACTE</b>
C18.01_3	URBANISME – Demandes Préalables et Permis de Construire – propriétés Ville	<b>PRIS ACTE</b>
Compte-rendu des jugements et instances		
	néant	
Divers		
C18.01_4	Résultat de l'enquête publique n°08/2017 portant sur les projets d'autorisations d'exploitation des cultures marines	<b>PRIS ACTE</b>

Numéro	Intitulé	Résultat du vote
<b>INTERCOMMUNALITE</b>		
D18.01_01	Convention entre la Ville d'Arcachon et la COBAS – collecte et traitement des déchets pour l'exercice 2018 <i>(Rapporteur : Patrice BEUNARD)</i>	<b>favorable à l'UNANIMITE</b>
D18.01_02	Intercommunalité – modification des statuts de la COBAS <i>(Rapporteur : Bernard LUMMEAUX)</i>	<b>favorable à l'UNANIMITE</b>
D18.01_03	Travaux d'enfouissement des réseaux au droit de l'école du Moulleau – avenant au mandat de maîtrise d'ouvrage confié par la COBAS à la Ville d'Arcachon <i>(Rapporteur : Martine CAUSSARIEU)</i>	<b>favorable à l'UNANIMITE</b>
<b>ADMINISTRATION GENERALE &amp; GESTION DU DOMAINE</b>		
D18.01_04	Création d'une agence postale communale (APC) dans les locaux de la Maison de quartier de l'Aiguillon-Saint-Ferdinand – rue de la Pêcherie – convention à intervenir avec la Direction de la Poste <i>(Rapporteur : Nicole BIESEL-LEGER)</i>	<b>favorable à l'UNANIMITE</b>
D18.01_05	Concession d'utilisation de la jetée Thiers – avenant au cahier des charges de la concession du 10 juillet 2010 <i>(Rapporteur : Sophie DEVILLIERS)</i>	<b>favorable à l'UNANIMITE</b>
<b>FINANCES</b>		
D18.01_06	Transfert de l'immobilisation du Tribunal du budget principal Ville vers le budget annexe location de locaux aux services de l'Etat dans le cadre d'une affectation à des services non dotés de la personnalité morale – Tribunal d'Instance <i>(Rapporteur : Patrick CAPTUS)</i>	<b>favorable à l'UNANIMITE</b>
D18.01_07	Transfert d'une immobilisation du budget principal vers le budget annexe location de locaux aux services de l'Etat dans le cadre d'une affectation à des services non dotés de la personnalité morale – immeuble sis 2 avenue de la République – 8 rue Georges Duchez <i>(Rapporteur : Marie-Claire DEPARDIEU)</i>	<b>favorable à l'UNANIMITE</b>
D18.01_08	Budget M4 – budget stationnement payant – mise à la réforme de biens <i>(Rapporteur : Claire MARESCOT)</i>	<b>favorable à l'UNANIMITE</b>
D18.01_09	Budget Primitif 2018 – Budget principal, budget annexe des salles, budget annexe des bâtiments loués à Arcachon Expansion, budget annexe des locaux loués à l'Etat, budget annexe des parcs de stationnement payant, budget annexe du marché municipal, budget annexe du « Lotissement des Mimosas », budget annexe du « Lotissement des Primevères » <i>(Rapporteur : Jean-Paul CHANSAREL)</i>	<b>favorable à la MAJORITE</b> Pour : 28 Contre : 4 (L. LAMARA, M. GRANET, M. PAJOT, CA LUCAS)
D18.01_10	Attribution subventions – année 2018 Annulation partielle subvention – année 2017 <i>(Rapporteur : Paul SCAPPAZZONI qui a le pouvoir d'Yves HERSZFELD)</i>	<b>favorable à la MAJORITE</b> Pour : 29 Contre : 1 (CA LUCAS) Ne prend pas part au vote : 2 (L. LAMARA, M. GRANET en sa qualité de membre du RCBA)
<b>SERVICES DELEGUES</b>		
D18.01_11	Régie du port d'Arcachon – Désignation d'un Directeur Général par intérim <i>(Rapporteur : Catherine CASSOT)</i>	<b>favorable à la MAJORITE</b> Pour : 28 Contre : 3 (CA LUCAS, M. GRANET, M. PAJOT) Ne prend pas part au vote : 1 (L. LAMARA)
D18.01_12	ARCACHON EXPANSION – Désignation du nouveau directeur de la régie <i>(Rapporteur : Geneviève BORDEDEBAT)</i>	<b>favorable à la MAJORITE</b> Pour : 28 Contre : 3 (CA LUCAS, M. GRANET, M. PAJOT) Ne prend pas part au vote : 1 (L. LAMARA)
D18.01_13	Délégation de Service Public – activité de restauration et de location de matériel de plage – avenant n°3 <i>(Rapporteur : Sophie DEVILLIERS)</i>	<b>favorable à l'UNANIMITE</b>

<b>MARCHES PUBLICS</b>		
<b>D18.01_14</b>	Aménagement du boulevard du Général Leclerc – choix des titulaires <i>(Rapporteur : Martine PHELIPPOT)</i>	<b>favorable à la MAJORITE</b> Pour : 28 Contre : 1 (CA LUCAS) Abstention : 2 (M. GRANET, M. PAJOT) Ne prend pas part au vote : 1 (L. LAMARA)
<b>D18.01_15</b>	Création d'un bâtiment à usage culturel touristique, associatif et technique – Marché de partenariat Approbation du Marché de partenariat Autorisation de signature du marché de partenariat <i>(Rapporteur : Bernard LUMMEAUX)</i>	<b>favorable à la MAJORITE</b> Pour : 28 Contre : 2 (CA LUCAS, M. PAJOT) Abstention : 1 (M. GRANET) Ne prend pas part au vote : 1 (L. LAMARA)
<b>D18.01_16</b>	Création d'un bâtiment à usage culturel, touristique, associatif et technique Acte d'acceptation/Convention Tripartite <i>(Rapporteur : Paul SCAPPAZZONI)</i>	<b>favorable à la MAJORITE</b> Pour : 28 Contre : 1 (CA LUCAS) Abstention : 2 (M. GRANET, M. PAJOT) Ne prend pas part au vote : 1 (L. LAMARA)
<b>D18.01_17</b>	Création d'un bâtiment à usage culturel, touristique, associatif et technique Accord Indemnitaire <i>(Rapporteur : Monique DUBROCA)</i>	<b>favorable à la MAJORITE</b> Pour : 28 Contre : 3 (CA LUCAS, M. GRANET, M. PAJOT) Ne prend pas part au vote : 1 (L. LAMARA)
<b>RESSOURCES HUMAINES</b>		
<b>D18.01_18</b>	Protection fonctionnelle élu <i>(Rapporteur : Daniel PHILIPPON)</i>	<i>Monsieur CHANSAREL est sorti de la salle avant la lecture du rapport</i> <b>favorable à la MAJORITE</b> Pour : 27 Contre : 4 (CA LUCAS, M. GRANET, M. PAJOT, L. LAMARA)
<b>D18.01_19</b>	Protection fonctionnelle Maire <i>(Rapporteur : Daniel PHILIPPON)</i>	<i>Retour de Monsieur CHANSAREL</i> <i>Monsieur LE MAIRE est sorti de la salle avant la lecture du rapport</i> <i>La présidence est assurée par Monsieur PHILIPPON</i> <b>favorable à la MAJORITE</b> Pour : 27 Contre : 4 (CA LUCAS, M. GRANET, M. PAJOT, L. LAMARA)

Monsieur Le Maire revient en séance et reprend la présidence.  
Il informe avoir reçu, hors délai, une question orale de Monsieur LUCAS.  
Monsieur le Maire annonce un prochain conseil en MARS 2018 et lève la séance à 17H00.

VU pour être affiché, conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Arcachon, le

**25 JAN. 2018**



Yves FOULON  
Maire d'Arcachon

A l'issue de cette séance, un PROCES-VERBAL est rédigé reprenant intégralement les décisions du conseil municipal et les débats y afférents. Ce document peut être consulté à la mairie par toute personne physique ou morale.